



# Ali Tebenteche



APELLIDO: TEBENTECHE

NOMBRE: Ali

FECHA NACIMIENTO: 1969-12-29

SEXO: Masculino

CIUDAD DE RESIDENCIA: Alger

NATIONALITÉ: Algérienne

Carnet Identidad

TIPO DOCUMENTO:

NUMERO DE DOCUMENTO:

FECHA EMISIÓN:

Datos sobre la desaparición

FECHA DESAPARICIÓN: 1995-01-26

LUGAR DE LA ARRESTACIÓN: A son domicile, Cité Méridja, Shaoula, Alger

FUERZAS ARMADAS SUPUESTAMENTE RESPONSABLES DE LA DESAPARICIÓN: Les gendarmes de Shaoula

HISTOIRE DE LA DISPARITION SELON LES TÉMOINS:

Ali Tebenteche, âgé de 24 ans était un maçon célibataire. Il vivait avec sa famille au sein de la Cité Méridja, Shaoula, Alger.

Il était 10 heures du matin et Ali était à son domicile pendant qu'une énième opération de ratissage était organisée par les gendarmes de Shaoula. Ces derniers étaient armés et en tenue. Parmi eux, certains portaient une cagoule. Ils se déplaçaient notamment en Toyota.

Ces opérations de ratissage étaient fréquentes, et ce jour là, les gendarmes détenaient une liste de 50 personnes. Ces dernières sont, au même titre qu'Ali, arrêtées puis pour certaines relâchées.

Immédiatement après l'arrestation, la mère d'Ali se rendait régulièrement à la gendarmerie de Shaoula pour apporter de la nourriture à son fils. Les gendarmes acceptent durant un mois puis refusent en niant la détention d'Ali.

Suite à cela, Ali est pretexté vu à plusieurs endroits. D'abord, à la caserne Baba H'ssan où sa mère se voit refuser l'accès à l'entrée et à des informations. Puis à la prison de Blida. Ensuite, Ali est vu devant le tribunal de Koléa selon le témoignage d'une mère de disparu. La mère d'Ali se rend à chacun des endroits sans succès. Elle n'a toujours pas revu son fils.

INITIATIVES DE LA FAMILLE:

La famille dépose plusieurs plaintes à différents moments. D'abord au président de l'ONDH le 14 juin 1995 puis le 24 février 1997. Puis, une plainte au chef du gouvernement le 19 avril 2003. Enfin, en août 2006, des plaintes sont déposées auprès du Procureur général du tribunal de Koléa, du président de la CNCPPDH, du président du Conseil des Droits de l'Homme.

RÉPONSE DES AUTORITÉS:

INDEMNISATION ACCEPTÉE:

Datos sobre el informe

VIVO/FALLECIDO A LA FECHA DE PUBLICACIÓN DEL INFORME EN EL MEMORIAL: Vivo

ORGANIZACIÓN QUE RECIBE EL INFORME: CFDA1

DIRECCIÓN DE LA ORGANIZACIÓN: 112 rue de Charenton, 75012, Paris

FECHA DE CREACIÓN DEL INFORME: 2016-02-16

---

**URL del envío:** <http://memorial-algerie.org/?q=es/node/4921>